



# **CONTRIBUTION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DU SENEGAL A LA RNV 2022**



Bureau internationale du Travail

**JUIN 2022**

# Sommaire

Sigles et abréviations

Avant propos

Introduction

- Le Programme à l'horizon 2030
- Le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN)
- Pourquoi une implication des syndicats dans l'élaboration du RNV ?
- Le Réseau Syndical National du Sénégal sur les ODD (RSND)
- L'atelier de formation et d'élaboration du rapport syndical
- La méthodologie
- Constats et recommandations des syndicats sur les ODD du FPHN 2022
- Recommandations générales

Conclusion

Annexes

## Sigles et abréviations

- ANACIM : Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie
- APE : Association des parents d'élèves
- BIT : Bureau International du Travail
- BRT : Bus Rapid Transit
- CASC : Commission nationale des acteurs de la société civile pour le suivi de la politique économique et sociale
- CDN : Contribution déterminée au niveau national
- CNTS FC : Confédération nationale des travailleurs du Sénégal Force du changement
- CNTS : Confédération nationale des travailleurs du Sénégal
- COLUPAS : Collectif national de la société civile pour la lutte contre la pauvreté au Sénégal
- CSA : Confédération syndicale autonome
- CSI: Confédération syndicale internationale
- ECOSOC : Conseil économique et social des Nations Unies (sigle en anglais)
- ENV : Examen national volontaire
- FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation (sigle en anglais)
- FPHN : Forum politique de haut niveau
- FVC : fonds vert climat
- GES : Gaz à effet de serre
- HCDS : Haut conseil pour le dialogue social
- ITIE : l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives
- MGF : Mutilations génitales féminines
- NEPAD : Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
- ODD: Objectifs de développement durable
- OIT : Organisation internationale du travail
- OMD: Objectifs du millénaire pour le développement
- ONU : Organisation des Nations Unies
- OSC : Organisations de la société civile
- PAP2A : Plan d'action prioritaire N°2 accéléré
- PMA : Pays moins avancés
- PTF : partenaires techniques et financiers

- RNV : Revue nationale volontaire
- RSAD: Réseau syndical africain de développement
- RSCD: Réseau syndical pour la coopération au développement
- TER : Train express régional
- UDTS : Union démocratique des travailleurs du Sénégal
- UEMOA : Union économique et monétaire ouest africaine
- UNSAS : Union Nationale des Syndicats autonomes du Sénégal
- USDS : Union des syndicats démocratiques du Sénégal
- VBG: Violences basées sur le genre

## AVANT PROPOS

L'examen national volontaire est un exercice périodique auquel sont soumis les gouvernements membres des Nations Unies. Organisé par l'ECOSOC, dans le cadre du forum politique de haut niveau qui se tient chaque année à New York au siège des Nations Unies, il permet d'évaluer la mise en œuvre des ODD par les états. Ce processus qui se veut inclusif requiert la participation de toutes les parties prenantes (gouvernement, élus locaux, collectivités territoriales, société civile, ONG, syndicats etc).

Le Sénégal pour la deuxième fois et dans un contexte post pandémie Covid 19, est volontaire à la RNV à cet effet, les organisations syndicales sous l'égide du Réseau syndical national sur les ODD et en partenariat avec le BIT, ont voulu contribuer à la RNV.

Cette contribution se justifie par la nécessité pour les organisations syndicales de s'impliquer d'avantage dans la mise en œuvre du programme 2030.

Ainsi sur chaque ODD, après avoir présenté le contexte national, des constats liés à la situation du monde du travail au Sénégal ont été relevés suivis de recommandations. Les constats permettront de faire l'état des lieux par cible ODD en faisant ressortir les progrès mais également les limites et défis à relever pour une atteinte des ODD. Les travailleurs ont donc présenté un certain nombre de recommandations en lien avec le monde du travail.

La contribution aura pour spécificité de ne pas se limiter aux ODD revus pour l'année 2022 (4, 5, 14, 15 et 17) mais d'y ajouter deux autres ODD (8 et 13) qui sont particulièrement liés au monde du travail.

Ce travail a pu être réalisé grâce à l'appui technique et financier du BIT Dakar à travers le représentant d'ACTRAV Mr Hervé SEA que nous remercions.

Un merci particulier également à:

- la DGPPE pour son appui technique,
- Mr le Professeur Omar GUEYE chercheur à l'UCAD, consultant dans le cadre de l'élaboration de cette contribution

Nous remercions également :

- Les secrétaires généraux des différentes centrales syndicales (CNTS, UNSAS, CSA, CNTS/FC, UDTS et USDS)
- Les membres de la société civile (COLUPAS, CASC)
- Les camarades membres du RSND, du CARES, des comités jeunes de la coalition des centrales syndicales.

Anne Cécile COLY

Coordinatrice du RSND

## Introduction

Ce rapport est la contribution des organisations syndicales de travailleurs regroupées au sein de la coalition des centrales syndicales du Sénégal au Rapport National Volontaire 2022, dans le cadre de la deuxième participation du Sénégal au Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN 2022). À l'instar des pays du monde ayant adhéré à l'initiative des Nations sur les Objectifs de Développement Durable-ODD, le Sénégal avait participé au premier RNV de 2018 et participera à nouveau au Forum de 2022 autour du thème « **Reconstruire en mieux après la maladie à coronavirus (COVID-19) tout en faisant progresser la mise en œuvre intégrale de l'Agenda 2030 pour le développement durable** ». Dans ce second rapport, les organisations syndicales contribuent au moins pour trois raisons principales : d'abord, pour faire entendre leur voix et confirmer leur appropriation des ODD, ensuite, pour élargir la participation de la société civile par une approche inclusive impliquant divers acteurs sociaux vitaux dans la vie nationale et, enfin, accroître leur influence sur l'action publique en matière économique et sociale.

Le triple objectif consiste donc, d'abord, à se positionner comme force de proposition dans les stratégies de développement des ODD, ensuite, de s'inscrire de façon durable dans la mise en œuvre des ODD et des politiques de développement et, enfin, élargir le champ d'action syndicale par un rapprochement avec d'autres acteurs clés de la société civile.

Les ENV visent à suivre, dans tous les pays, les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, y compris les ODD et leurs cibles, tout en respectant leur nature universelle et intégrée ainsi que l'ensemble des dimensions du développement durable. Les principes directeurs des processus de suivi et d'examen, contenus dans le paragraphe 74, préconisent, parmi d'autres, que les ENV soient fondés sur la connaissance et l'analyse des faits. Ils revêtiront pour tous un caractère ouvert, non sélectif, participatif et transparent, et accorderont une attention particulière aux plus pauvres, aux plus vulnérables et à ceux qui sont les plus défavorisés. C'est le sens du deuxième examen national volontaire du Sénégal en 2022 auquel les syndicats joignent leur voix.

### ***1.Le Programme à l'horizon 2030***

Le Programme à l'horizon 2030 se fonde sur la reconnaissance d'une interdépendance entre les durabilités environnementale, économique et sociale. Il se compose de 17 Objectifs de développement durable (ODD) « intégrés et indissociables qui concilient les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale », démontrant par ailleurs l'ampleur et l'ambition de ce nouveau Programme universel. Conjointement à l'Accord de Paris sur le climat et au Programme d'action d'Addis-Abeba, il fournit le cadre nécessaire pour parvenir à des sociétés durables et résilientes. La perspective des organisations syndicales s'aligne sur cette vision holistique. Une approche fondée sur les droits est indispensable pour parvenir à un développement durable. Les normes internationales du travail de l'OIT doivent être garanties pour tous. La défense de la liberté d'association et du droit à la négociation collective ainsi que le soutien du dialogue social (entre, d'une part, les organisations représentant les travailleurs et les employeurs et, d'autre part, les gouvernements) en tant qu'instrument de gouvernance entraînent non seulement des avancées pour les travailleurs et les sociétés en général, mais constituent également un pilier des démocraties qui fonctionnent.

Le Programme 2030 est un engagement intergouvernemental et un « plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité ». Ils ressortent de ce qui a été le processus de consultation le plus inclusif de toute l'histoire des Nations Unies, le fruit de la contribution substantielle de tous les secteurs de la société, de la communauté internationale et de toutes les régions du monde. Tous les États membres,

l'ensemble du système des Nations Unies, les experts et les représentants de la société civile, le monde des entreprises et, le plus important, des millions de personnes du monde entier, ont pris l'engagement de concrétiser ce large programme qui s'attaque aux préoccupations communes de la planète toute entière et de promouvoir le bien public.

## ***2. Le Forum politique de Haut niveau (FPHN)***

Le Forum politique de Haut niveau (FPHN) est la réunion qui se tient à l'Assemblée générale des Nations unies avec la participation des Chefs d'État et de Gouvernement, tous les quatre ans. Ladite réunion se tient le mois de juillet pendant huit jours sous les auspices du Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations unies. En 2019, le FPHN s'était réuni deux fois : en juillet avec l'ECOSOC, et en septembre à l'Assemblée générale lors du «Sommet des ODD». En 2022, le FPHN se réunira une fois, en juillet, avec l'ECOSOC - les ENV y seront présentés à cette occasion. Le segment ministériel se tiendra du 13 au 15 juillet au siège des Nations Unies à New York.

Le thème du Forum politique de haut niveau sur le développement durable pour cette édition 2022 (FPHN 2022) sera : « **Reconstruire en mieux après la maladie à coronavirus (COVID-19) tout en faisant progresser la mise en œuvre intégrale de l'Agenda 2030 pour le développement durable** ». Au cours de la session, il sera procédé à un examen approfondi des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cinq objectifs de développement durable choisis. Les 12 pays qui préparent leur ENV pour la première fois le présenteront pendant les trois jours du segment ministériel du Forum, 30 minutes étant allouées à chaque pays pour sa présentation, tandis que 34 pays procédant à un ENV pour la deuxième, ou suivantes fois le présenteront en format panel, avec 25 minutes allouées à chaque pays.

Les ODD qui seront discutés lors du FPHN 2022 sont les suivants : **ODD 4 (éducation de qualité), ODD 5 (égalité entre les sexes), ODD 14 (vie aquatique), ODD 15 (vie terrestre) et ODD 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs)**. Le Forum tiendra également compte des impacts différents et particuliers de la pandémie de COVID-19 sur tous les ODD et de la nature intégrée, indivisible et interdépendante des objectifs.

## ***3. Pourquoi une implication des organisations syndicales de travailleurs dans l'élaboration du RNV ?***

Cette première participation formelle des organisations syndicales de travailleurs à l'élaboration du RNV s'inscrit dans un contexte de crise post-coronavirus (COVID 19) qui a eu un impact économique et social dans tous les secteurs d'activités, notamment par une précarisation de certaines catégories de travailleurs et travailleuses. À l'instar des autres membres de la société civile et des acteurs sociaux partenaires des pouvoirs publics participant au RNV 2022, le monde du travail fait ainsi entendre sa voix, à l'initiative du réseau syndical national sur les ODD. Ce faisant, il comble le gap de sa non-participation au premier rapport de 2018 auquel les autres acteurs avaient contribué.

La nouvelle conjoncture liée à la pandémie consécutive au COVID 19 nécessitait une série de mesures d'urgence et des ajustements structurels macroéconomiques et sectoriels. Ce fut donc un moment de repenser la situation structurelle du monde du travail qui devait apporter des réponses aux nombreux défis et interrogations du moment, à savoir sur la précarité de l'emploi, les fermetures d'entreprises, l'efficacité du système de protection sociale, les mutations techniques avec l'innovation massive sur les méthodes de travail (télétravail, e-travail), les mutations dans les services (e-commerce, services de

livraisons), l'importance du nouvel outil logistique (internet et matériel informatique comme supports déterminants), entre autres révélateurs de la nouvelle donne socio-économique.

Deux séries d'initiatives furent lancées dans le cadre des ODD pour faire face à la nouvelle situation et relancer l'économie, comme le renseigne le document provisoire du RNV 2022 (PAP2A), stratégies auxquelles participent les syndicats de travailleurs. Sur le plan national, le Cadre d'action pour l'accélération de la mise en œuvre des ODD (CAO 2022-2030) travaille à identifier les obstacles et à définir les mesures adéquates, en tant qu'instrument du Plan Sénégal émergent (PSE) auquel est aligné le programme des ODD. Sur le plan international, l'édition du FPHN de 2022 prévoit de « reconstruire après la pandémie en promouvant la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable. C'est le sens de la participation des syndicats de travailleurs à l'examen des cinq objectifs choisis pour le RNV 2022 à savoir : ODD 4 portant sur l'éducation, ODD5 égalité des sexes, ODD 14 la vie aquatique, ODD 15 la terre, et ODD 17 le partenariat.

La participation des organisations syndicales se justifie donc par l'importance des travailleurs et travailleuses dans tous les secteurs et activités de la vie nationale. En conséquence, il est salutaire de recueillir leur avis dans les grandes décisions et stratégies de développement national dont ils font partie des principaux acteurs. Cette contribution répond aussi à un besoin des pouvoirs publics, des décideurs et autres partenaires stratégiques de veiller à la bonne santé et à la marche d'un secteur transversal, au cœur des cibles des ODD, dont il faut absolument maintenir les équilibres fondamentaux et la stabilité sociale. Cette participation innovante renforce la dynamique inclusive des ODD aux plans national et international et crédibilise davantage leur action grâce aux contributions multiformes de tous les acteurs et partenaires sociaux.

#### ***4. Le réseau syndical national du Sénégal sur les ODD (RSND)***

Les acteurs du développement et les syndicats du Sénégal veulent marquer leur participation au processus à travers une série de réflexions et de recommandations. Cette présente contribution, inclusive, est une initiative du réseau syndical national sur les ODD avec la participation de différentes centrales syndicales du Sénégal.

Le réseau syndical national sur les ODD a été mis en place en décembre 2021. Il joue un rôle d'accélérateur d'apprentissage collectif pour valoriser la mise en œuvre et la concrétisation des Objectifs du Développement Durable, conformément aux recommandations du congrès de 2007 de la Confédération Syndicale Internationale (CSI). Il réunit les membres de la coalition des centrales syndicales du Sénégal suivantes : la Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS), l'Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal (UNSAS), la Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal/Forces du changement (CNTS/FC), la Confédération des Syndicats Autonomes (CSA) et l'Union Démocratique des Travailleurs du Sénégal (UDTS). Il a pour mission de soutenir les positions, les opinions et la parole des syndicats dans les politiques de développement (syndicats acteurs à part entière des politiques de développement), d'une part, et, d'autre part, de renforcer la cohérence entre les partenaires syndicaux en matière de solidarité, en améliorant la « coordination de la coopération syndicale au développement. Engagé pour l'implication des travailleurs dans la mise en œuvre des ODD, le réseau a pour défi de reconnaître et renforcer le rôle des syndicats comme acteur du développement, nouer des partenariats syndicaux novateurs en matière de solidarité internationale, développer les réseaux régionaux de développement et faire participer les syndicats aux études de sensibilisation sur les politiques de développement.



Dans sa mission, le réseau travaille principalement sur les priorités que sont le travail décent, le dialogue social et la protection sociale, l'appropriation des ODD par les organisations syndicales et l'amélioration des conditions des travailleurs. Les initiatives se déroulent en partenariat avec le BIT à Dakar et les acteurs de la société civile dont le Collectif National de la Société Civile pour la lutte contre la pauvreté au Sénégal (COLUPAS), la Commission nationale des acteurs de la société civile pour le suivi de la politique économique et sociale (CASC) et d'autres organisations syndicales telles que l'USDS (Union des Syndicats du Sénégal).

## ***5. L'atelier de formation et d'élaboration du rapport syndical***

Un atelier de formation et d'élaboration du rapport syndical sur la mise en œuvre des ODD dans le cadre du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) s'est tenu du 16 au 20 Mai 2022, à l'hôtel *Les Filas* à Saly Portudal au Sénégal. Cet atelier a été organisé par le Bureau International du Travail avec la participation de la coalition des organisations syndicales à travers le Réseau syndical national sur les ODD (RSND) mais aussi d'autres centrales syndicales et des acteurs de la société civile, pour contribuer à la revue nationale volontaire parallèle du Sénégal en vue du FPHN 2022.

Ce présent rapport est la restitution des résultats dudit atelier. Les discussions sur les ODD proposés à l'étude par la coordination nationale du RNV 2022 (ODD 4, 5, 14, 15 et 17) ont porté sur les cibles indiquées sur chaque ODD. Les participants à l'atelier sont les délégués de leurs organisations syndicales respectives, membres du réseau, suivant un échantillonnage visant une représentation inclusive et une discussion enrichissante : ils sont les auteurs de ce rapport.

Cependant, il faut noter que les discussions n'ont pas porté uniquement sur les ODD ciblés par le FPHN 2022 (ODD 4, 5, 14, 15 et 17). En effet, vu la spécificité du monde du travail, une attention particulière est portée aux ODD 8 (***travail décent et croissance économique***) et 13 (***changements climatiques***) plus proches des réalités des travailleurs et des syndicats. C'est pourquoi un travail additionnel a été fait sur lesdits ODD qui ont été l'objet d'un examen complémentaire et, par conséquent, de recommandations dans ce présent rapport. D'où une certaine originalité de la contribution des syndicats au RNV.

(Voir en Annexes : les messages clés des ODD et leurs cibles, ainsi que la liste des délégués).

## ***6. La méthodologie***

La méthodologie consistait à discuter les ODD concernés par le FPHN 2022 et leurs cibles par les participants répartis en groupes de travail selon leurs intérêts, dans un premier temps, et, dans un second temps, à faire des synthèses et comptes rendus journaliers en séance plénière. Les propositions, positions ou recommandations des délégués ainsi restitués sont confinées dans ce rapport qui est, en définitive, le résultat des discussions des syndicats sur les ODD en question, à travers leurs représentants. Il s'agit donc d'une contribution originale s'appuyant aussi sur la discussion du document provisoire du RNV 2022 dont les pertinentes propositions ont été prises en compte. Une grille a été élaborée avec comme principaux indicateurs : les cibles des ODD, les constats après discussion des panelistes et les recommandations. Donc, pour chaque objectif, des constats et des recommandations sont faites sur les cibles en lien avec le monde du travail. La synthèse finale de ces travaux constitue l'essence de ce rapport, qui a pour ambition d'être « la voix des syndicalistes », soumis à approbation aux organisations syndicales avant d'être soumis au comité national du RNV.

Les résultats des travaux de l'atelier de formation et d'élaboration du rapport partiel sont restitués ci-dessous sous forme de tableaux récapitulant les cibles des ODD en question, les constats des panelistes et leurs recommandations.

## **Constats et recommandations des syndicats sur les ODD RNV 2022**

**Voir tableaux pages suivantes**

**ODD4 : Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous. »**

**Contexte :** L'éducation occupe une place centrale dans le programme de développement durable à l'horizon 2030. Au sein de ce large programme, elle se présente essentiellement comme un objectif autonome accompagné de ses sept cibles de résultats et de trois moyens de mise en œuvre.

CIBLES	CONSTATS	RECOMMANDATIONS
<p><i>Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile et pertinent.</i></p>	<p>Un enfant sur deux maîtrise le socle de compétences de base en langues et en mathématiques. S = affecter les enseignants disposant du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) aux premières classes du cycle élémentaire (CI, CP et CE1) où se construisent les premières acquisitions durables et de déployer le dispositif de soutien aux élèves en difficultés en lecture et en mathématiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Mettre en place un système de motivation pour le maintien des enseignants qualifiés en zones rurales déshéritées. Dans la répartition des enseignants qualifiés, gérer les équilibres entre les zones rurales et les zones urbaines ;</li> <li>•Mettre à contribution les collectivités territoriales pour le maintien des enseignants qualifiés en zones rurales déshéritées (faciliter l'accès au logement) ;</li> <li>•Accélérer la mise en œuvre du programme de résorption des abris provisoires ;</li> <li>•Alléger les effectifs dans les classes</li> <li>•Améliorer les conditions de travail dans les établissements scolaires (matériels pédagogiques, manuels, équipements...)</li> </ul>
<p><i>Cible 4.2 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.</i></p>	<p>Les niveaux actuels des TBS restent encore faibles et indiquent que beaucoup d'enfants et d'adolescents en âge de fréquenter les enseignements primaire, moyen et secondaire n'y sont pas encore et donc beaucoup d'efforts restent à faire pour les enrôler</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Densifier l'offre publique d'éducation par la création massive d'écoles préscolaires et le recrutement d'enseignants qualifiés, en prenant en compte l'équité territoriale</li> <li>•Harmoniser le pilotage et la gouvernance entre le préscolaire, la petite enfance et l'élémentaire</li> </ul>
<p><i>Cible 4.3 : D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel et tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable</i></p>	<p>Déficit d'établissements techniques Faibles présence des filles dans les filières scientifiques</p>	<p>Densifier et équiper le réseau des lycées techniques et professionnels</p> <p>Encourager les filles à faire les séries scientifiques</p>

<p><b><i>Cible 4.4 : D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat</i></b></p>	<p>Les infrastructures d'enseignement techniques et professionnelles sont sous équipées L'Enseignement supérieur continue de produire beaucoup de diplômés non compétitifs sur le marché du travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Des efforts ont été consentis dans la construction des lycées d'enseignements techniques et professionnels. Mais les équipements ne suivent pas, le personnel reste encore très insuffisant et les filières ne sont pas adaptées au contexte socioéconomique.</li> </ul>
<p><b><i>Cible 4.5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès à tous les niveaux de l'éducation et de la formation professionnelle, pour les personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable</i></b></p>	<p>Un grand nombre d'adolescents, en moyenne 58,2% n'achèvent pas leur scolarité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Renforcer la lutte contre les mariages et grossesses précoces</li> <li>•Mettre l'accent sur la santé de la reproduction</li> </ul>
<p><b><i>Cible 4.6 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion substantielle d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter</i></b></p>	<p>Avancée notée sur le taux d'alphabétisation Faible taux d'insertion des jeunes et adultes alphabétisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Alléger les programmes scolaires et les adapter aux réalités culturelles du pays en vue de faciliter l'acquisition des connaissances et compétences, et de l'enracinement dans les valeurs nationales</li> </ul>
<p><b><i>Cible 4.7 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité entre les sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.</i></b></p>	<p>La violence en milieu scolaire La perte des valeurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Intégrer davantage l'éducation à la paix et à la citoyenneté dans les curricula</li> <li>•Renforcer l'éducation au développement durable à l'élémentaire, au moyen et au secondaire</li> </ul>

<p><b><i>Cible 4.a : Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous.</i></b></p>	<p>Des infrastructures vétustes et des constructions inadaptées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Achever les constructions des établissements universitaires publics et les équiper en conséquence en respectant les spécificités des personnes</li> </ul>
<p><b><i>Cible 4.b : D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement</i></b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>•Réglementer davantage le fonctionnement des établissements d'enseignements privés</li> <li>•Payer à temps les dettes des établissements privés d'enseignement supérieur</li> <li>•Renforcer le contrôle des établissements privés de l'enseignement supérieur</li> <li>•Recruter davantage d'enseignants titulaires dans les universités publiques</li> </ul>
<p><b><i>Cible 4.c : D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement</i></b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>•Les principes de transparence et de redevabilité ne sont pas souvent respectés dans le fonctionnement des comités de gestion des établissements. Recruter davantage d'inspecteurs de vie scolaire pour assurer le contrôle des comités de gestion</li> <li>•Renforcer la formation des chefs d'établissements dans la gestion des ressources</li> </ul>

**Encadré :** *Le secteur de l'éducation est secoué par une grande crise marquée par la violence en milieu scolaire, mais aussi par des grèves des enseignants et enseignantes. Ces perturbations, parmi tant d'autres, ont des répercussions néfastes sur le niveau des apprenants. La performance du système éducatif sénégalais repose sur un dialogue social institutionnalisé et permanent impliquant les différents acteurs (État, Syndicats, APE, OSC, Elèves, Collectivités Territoriales, PTF...). Le respect des accords signés est également nécessaire pour un climat social apaisé et pour l'atteinte des résultats. L'engagement du gouvernement du Sénégal à réformer les aspects de la politique fiscale, en créant les conditions d'une augmentation durable des recettes pour l'éducation publique contribuera résolument à l'atteinte de l'ODD 4. De même, l'augmentation du budget national de l'éducation de manière durable est souhaitable et fortement demandée par les syndicats.*



### **ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles**

**Contexte :** Plusieurs dispositions au niveau international et national favorisent l'égalité homme femme.

Pour le cadre juridique. D'abord, au niveau international, il s'agit du Protocole de Maputo, la C100 sur l'égalité de rémunération, la C111 sur la discrimination en matière d'emploi et de profession, la C189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques, la C190 sur les violences et le harcèlement en milieu de travail. Ensuite, au niveau national, il s'agit de l'article 7 de la Constitution, la loi 2020-05 du 10 janvier 2020 criminalisant le viol et la pédophilie, la loi n° 2015-15 du 16 juillet 2015 autorisant le Président de la République à ratifier la Convention n°183 de l'OIT sur la protection de la maternité, la Stratégie Nationale sur l'Équité et l'Égalité de Genre (SNEEG), la Stratégie Nationale sur l'autonomisation économiques des femmes et des filles (SNAEF), la Stratégie Nationale sur l'accélération de l'abandon des MGF, un plan d'action nationale pour l'élimination des VBG.

Quant au cadre socio-économique est marqué par la prédominance des femmes dans l'économie informelle, les violences multiples et multiformes mais aussi le conservatisme socio-culturel encore d'actualité dans certaines régions, sans oublier les politiques d'assistanat avec ses effets conjoncturels mais aussi la subsistance de lois et dispositions discriminatoires envers les femmes et les jeunes filles.

CIBLES	CONSTATS	RECOMMANDATIONS
<p><b><i>Cible 5.1 : Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles</i></b></p>	<p>Persistance des discriminations dans le secteur privé et dans l'économie informelle</p> <p>Difficile accès des femmes rurales à la terre</p> <p>Non reversement de la pension de la femme décédée à ses héritiers</p>	<p>Durcir le cadre juridique pour mettre fin aux formes de discriminations à l'égard des femmes</p> <p>Appliquer les réformes du code foncier en mettant fin à la discrimination notée dans les conditions d'accès des femmes à la terre en milieu rural</p> <p>Réformer le code de sécurité social pour permettre aux héritiers de la femme travailleuse décédée de bénéficier des pensions dues</p>
<p><b><i>Cible 5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation</i></b></p>	<p>Faible niveau de responsabilité des femmes dans les postes de responsabilité et de direction</p> <p>Faible couverture notée dans les tournées des inspecteurs de travail en milieux professionnels pour constater, dissuader ou sanctionner les éventuelles violences</p>	<p>Favoriser l'accès des femmes aux postes de responsabilité et de direction</p> <p>Ratifier la C190 de l'OIT et la R 206 pour lutter contre les violences et le harcèlement en milieu de travail</p> <p>Renforcer l'effectif et les moyens et améliorer les motivations</p>
<p><b><i>Cible 5.4 : Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national</i></b></p>	<p>Manque de protection sociale pour les travailleuses domestiques</p> <p>Non déclaration des travailleuses et travailleurs domestiques par leurs employeurs</p> <p>Prédominance des migrant/es dans les travaux domestiques qui ne bénéficient d'aucun droit ni de protection sociale</p>	<p>Elargir la protection sociale aux travailleuses domestiques par leur inscription aux mutuelles de santé</p> <p>Favoriser la déclaration des travailleuses et travailleurs domestiques</p> <p>Les formaliser, les former, les accompagner et plaider auprès de l'Etat pour l'application de leurs droits</p> <p>Ratifier la convention 189 de l'OIT</p>

<p><b><i>Cible 5.5 : Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité</i></b></p>	<p>Faible représentativité des femmes aux postes stratégiques (politique, économique et publique) malgré l'existence d'un cadre juridique et réglementaire qui le favorise</p>	<p>Outiller et accompagner les femmes pour une représentation de qualité Application effective de la loi sur la parité</p>
<p><b><i>Cible 5.a : Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne</i></b> <b><i>Cible 5.c : Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent</i></b></p>	<p>Droit coutumier et loi domaniale au Sénégal qui ne favorisent pas un accès égalitaire à la terre</p> <p>Manque de transparence dans l'attribution des terres</p> <p>Manque de reconnaissance des titres de propriété de la part des services financiers pour garantir aux femmes des prêts</p> <p>Existence de politiques favorisant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</p>	<p>Sensibiliser les leaders d'opinion, les chefs religieux et coutumiers à favoriser la propriété terrienne des femmes</p> <p>Réclamer des attributions transparentes et équitables des terres</p> <p>Favoriser l'attribution de titres de propriété crédibles (bail ou titre foncier) aux femmes surtout en milieu rurale</p> <p>Partager les dispositions des stratégies nationales comme la SNEEG et adopter une mise en œuvre inclusive participative et transparente</p>

**Encadré :** La réalisation de l'égalité des sexes est nécessaire pour l'atteinte des ODD. En effet l'ODD 5 est transversal et intervient dans la réalisation de chaque ODD pris individuellement. Au Sénégal des efforts sont à saluer, toutefois la question des violences demeure préoccupante malgré l'ensemble des dispositions législatives. Dans le monde du travail, des discriminations persistent et l'accès des femmes aux postes de responsabilité demeure un défi. C'est pourquoi la ratification et l'application effective de la C190 et la R 206 de l'OIT est nécessaire pour mettre fin au harcèlement et à la violence en milieu de travail, principalement contre les femmes et les jeunes filles. L'application effective de la C183 sur la protection de la maternité permettra également aux femmes d'améliorer leur productivité en milieu de travail. Toutefois la mise en œuvre des dispositions précitées sera un succès grâce à l'implication de tous les acteurs particulièrement les partenaires sociaux que sont les syndicats.





## ***ODD 14 : Vie Aquatique***

**Contexte** : le secteur est encadré par un ensemble de dispositions.

Au niveau international celles de la FAO : Adaptation d'un code de conduite de pêche responsable (CCPR), du NEPAD : cadre politique et la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture ; de l'UEMOA : la Directive n°03/2014/CM/UEMOA instituant un régime commun de Suivi, de Contrôle et de Surveillance des pêches au sein de l'UEMOA, la Directive n°04/2014/ CM/UEMOA portant régime commun de gestion durable des ressources halieutiques dans les États membres de l'UEMOA.

Au niveau national, un cadre juridique marqué par le code de la pêche maritime, la lettre de politique sectorielle et le Programme de lutte contre la pêche non déclarée et illicite. Le cadre socio-économique s'appuie sur une bonne gestion des ressources halieutiques basée sur des principes de durabilité économique, biologique socio écologique et environnementale nous permet de manière optimale de recréer la rente halieutique et d'exploiter rationnellement cette source avérée de créations de richesses.

CIBLE ODD 14	CONSTATS	RECOMMANDATIONS
<p><i>14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments</i></p>	<p>Pollution marine dans les villes côtières due aux eaux usées domestiques et industrielles, au drainage des eaux pluviales, ainsi que les déchets solides (ex. plastiques) ;</p>	<p>Renforcer le système d'assainissement dans les villes côtières (eaux usées, eaux pluviales, déchets solides) ; Rendre obligatoire le pré-traitement des eaux usées industriels à la source ; Instaurer la politique du principe de pollueur-payeur.</p>
<p><i>14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans</i></p> <p><i>14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles</i></p> <p><i>14.7.c Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »</i></p>	<p>Baisse productivité marine ; Destruction accrue d'habitats vie aquatique ; Existence d'aires marines protégées mais inférieure à 10% ; Existence de système de gestion communautaire des aires marines protégées ; Mise en place d'un réseau régional d'aires marines protégées en Afrique de l'Ouest ;</p> <p>Existence d'unité de surveillance participative (Etat et communauté) des aires marines protégées ;</p> <p>Existence de brigades de surveillance marine ; Insuffisance des moyens de surveillances des écosystèmes marins ;</p> <p>Non-respect du repos biologique.</p>	<p>Renforcer la surveillance marine dans tout le domaine maritime national ;</p> <p>Augmenter le nombre d'aire marine protégée à plus de 10% ;</p> <p>Immerger des récifs artificiels pour favoriser la productivité océanique (carcasse de voitures, structures en béton, etc.) ; Renforcer la réglementation sur le repos biologique et veiller à leur application avec une approche participative ;</p>
<p><i>14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la</i></p>	<p>Attribution excessive de licences de pêche aux bateaux étrangers qui entraîne la surpêche ;</p>	<p>Réduire l'attribution des licences de pêche aux bateaux étrangers afin de favoriser l'accès suffisant des</p>

<p><i>surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.</i></p>	<p>Présence de bateaux pirates qui surexploitent la ressource et détruisent le matériel de pêche des pêcheurs artisanaux ;</p> <p>Prolifération des usines de farine de poissons qui favorisent la surpêche ;</p> <p>Non implication des acteurs du secteur, plus particulièrement des travailleurs, dans l'attribution des quotas et licences de pêche ;</p> <p>Appauvrissement des pêcheurs artisanaux et de tous les autres acteurs à cause la rareté de la ressource ;</p> <p>Pêche excessive des alevins</p>	<p>pêcheurs artisanaux à la ressource halieutique et de réduction des accidents en mer ;</p> <p>Renforcer la surveillance et le contrôle des bateaux de pêche dans tout le pays ;</p> <p>Limiter la prolifération d'usines de farine de poisson ;</p> <p>Impliquer tous les acteurs du secteur dans l'attribution des quotas et licences de pêche ;</p> <p>Développer des projets d'aquaculture à l'attention des pêcheurs artisanaux ;</p> <p>Développer des projets de conservation et de transformation des ressources halieutiques par les acteurs du secteur ;</p> <p>Renforcer l'interdiction de la pêche des alevins.</p>
<p><i>14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche</i></p>	<p>Subvention des pêcheurs artisanaux par l'Etat pour l'achat de moteurs de pirogue et de gilets ;</p> <p>Non subvention des pêcheurs artisanaux à l'acquisition pirogues en fibres de verre et de GPS portables dont la non-utilisation constitue une des causes des disparitions en mer ;</p> <p>Non subvention des acteurs de la pêche artisanale pour la mise en place de caisse de sécurité sociale et d'assurance retraite ;</p> <p>Faible adhésion des acteurs du secteur artisanal à la CMU</p>	<p>Renouveler au moins 10% du parc de pirogues artisanaux en bois par des pirogues en fibre de verre avec l'octroi d'une subvention plus conséquente ;</p> <p>Subventionner l'acquisition de GPS portables par les pêcheurs artisanaux ;</p> <p>Augmenter le taux d'adhésion des acteurs de la pêche artisanale à la CMU ;</p> <p>Créer pour les acteurs de la pêche artisanale une caisse de sécurité sociale, d'assurance retraite et d'assurance dégâts matériels et humains.</p>

<p><b>14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme</b></p>	<p>Faiblesse développement de la coopération internationale dans le secteur de la pêche ;</p> <p>Faible financement par les bailleurs de fonds alloués au secteur de la pêche artisanale ;</p>	<p>Renforcer les axes de coopération internationale sur le développement de projets aquacoles et de projets à grande valeur ajoutée pour les acteurs de la pêche artisanale ;</p> <p>Renforcer les axes de coopération internationale sur la surveillance des aires marines et des ressources halieutiques ;</p> <p>Renforcer les axes de coopération internationale sur la formation des agents de la pêche et sur la formation des acteurs de la pêche artisanale ;</p> <p>Augmenter les parts de financements des bailleurs de fonds alloués dans le secteur de la pêche artisanale.</p>
<p><b>14.7.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés</b></p>	<p>Existence de centre national de données océanographique qui s'occupe de la recherche océanographique et aquacole ;</p> <p>Insuffisance de financements alloués à la recherche scientifique océanographique et sur les questions socio-économiques de la pêche ;</p> <p>Faible coopération internationale sur la recherche océanographique.</p> <p>Insuffisance de ressources humaines dans la recherche océanographique et socio-économique de la pêche.</p> <p>Faible disponibilité de données scientifiques et socio-économiques fiable et actualisées sur la pêche.</p>	<p>Attribuer des bourses de recherche aux étudiants et travailleurs de la pêche ;</p> <p>Augmenter les financements alloués à la recherche scientifique et socio-économique sur la pêche.</p> <p>Renforcer la coopération internationale sur la recherche océanographique et socio-économique (ODD 17) ;</p>

<p><b>14.7.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés</b></p>	<p>Réduction croissante de l'accès aux pêcheurs artisanaux aux ressources marines à cause de la prolifération des bateaux de pêche industrielle ;</p> <p>Eloignement des zones de pêche des pêcheurs artisanaux à cause de la rareté de la ressource halieutique ;</p> <p>Réduction croissance de l'accès à la ressource halieutique par les acteurs de la pêche artisanale, surtout des revendeurs et transformateurs ;</p> <p>Baisse part de marché des acteurs de la pêche artisanale- à cause de la concurrence des acteurs de la pêche industrielle.</p> <p>Faible accès aux crédits des acteurs de la pêche artisanale.</p> <p>Faible disponibilité d'infrastructure moderne de débarquement, de transformation et de commercialisation des ressources halieutiques.</p> <p>Faible disponibilité de véhicules frigorifiques pour le transport et de chambres froides pour la conservation des ressources halieutiques par les acteurs de la pêche artisanale</p>	<p>Réglementer le marché de vente de détail de produits halieutiques afin de limiter la perte de parts de marché des acteurs de la filière artisanale, plus particulièrement des femmes ;</p> <p>Négocier et obtenir des quotas de licences de pêche plus conséquentes au niveau des pays de la sous-région pour les pêcheurs artisanaux ;</p> <p>Mettre en place des mécanismes de facilitation de l'accès au crédit des acteurs de la pêche artisanale, plus particulièrement des femmes.</p> <p>Moderniser les quais de pêches, les équipements de transformation, les équipements de conservation et les marchés de commercialisation des ressources halieutiques.</p> <p>Faciliter l'acquisition des acteurs de la pêche artisanale de véhicules frigorifiques et de chambres froides pour la conservation des ressources halieutiques.</p>
---	--	--



## ODD 15 : Vie Terrestre

**Contexte :** Le monde rural a particulièrement besoin d'un écosystème favorable pour développer ses activités surtout dans le domaine de l'agriculture (préservation des sols). Les économies rurales recèlent un potentiel considérable pour créer un travail décent et contribuer à un relèvement et à un développement durable centré sur l'humain.

CIBLES	CONSTATS	RECOMMANDATIONS
<p><i>15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux</i></p>	<p>Existence de forces de sécurité dédiées à la surveillance des eaux et forêts ;</p> <p>Existence d'un Office National des Lacs et Cours (OLAC) d'eau chargé de la préservation et de l'exploitation durable de ces écosystèmes ;</p> <p>Menace des écosystèmes d'eau douce par l'eutrophisation et la prolifération de typhas, surtout dans les régions Nord du pays ;</p>	<p>Renforcer les moyens humains et matériels des forces de sécurité dédiées à la surveillance des eaux et forêts ;</p> <p>Renforcer les moyens humains et matériels de l'OLAC ;</p> <p>Mettre en place des projets de lutte contre l'eutrophisation des cours d'eau et de la prolifération de plantes aquatiques ;</p> <p>Mettre en place des projets de reboisement de la mangrove dans les cours d'eau des régions Ouest, Centre et Sud du pays ;</p>



	<p>Forte activité économique par l'exploitation des huitres et moules des mangroves par les femmes dans les régions Ouest, Centre et Sud du pays.</p>	<p>Renforcer le financement, la formation et l'accès au marché des femmes exploitant des huitres et moules des mangroves.</p>
<p><i>15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde neutre en matière de dégradation des terres.</i></p>	<p>La zone Nord, Centre et Sud du pays fortement affectée par une salinisation des sols. Cette salinisation des sols est à l'origine de la baisse de la biodiversité, la baisse de la disponibilité de terres agricoles et un appauvrissement des travailleurs agricoles.</p> <p>Avancée notable du désert au niveau de régions de la zone Nord du pays ;</p> <p>Inondation récurrente des terres de la berge du fleuve Sénégal entraînant des pertes agricoles et un appauvrissement des agriculteurs ;</p> <p>Existence d'un projet panafricain de grande muraille verte de Dakar à Djibouti pour limiter la désertification dans la bande saharienne.</p>	<p>Mettre en œuvre un programme de restauration des sols salinisés ;</p> <p>Mettre en œuvre un programme de résilience des travailleurs agricoles et éleveurs affectés par la salinisation des sols et les inondations de terres agricoles ;</p> <p>Accélérer la mise en œuvre du projet de la grande muraille verte en impliquant d'avantage les populations locales, les agriculteurs, les éleveurs et les acteurs de la société civile ;</p>



## **ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable**

**Contexte :** Le monde a besoin d'un nouveau modèle de gouvernance mondiale pour remédier au déséquilibre actuel des pouvoirs et à la répartition inégale des richesses au niveau international. Plusieurs pays se sont engagés à soutenir le développement et la mise en œuvre des ODD au niveau surtout des pays les moins avancés. Dans ce contexte post pandémie la redéfinition des priorités est nécessaire dans un système multilatéral véritablement inclusif où les partenaires sociaux sont à bord et ont leur mot à dire.

<b>CIBLES</b>	<b>CONSTATS</b>	<b>RECOMMANDATIONS</b>
<i>17.1 : Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes</i>	Faible mobilisation des ressources nationales (contexte covid19)	Accélérer la relance économique post Covid 19 par des mesures incitatives dans des secteurs clés Assurer aux travailleurs une résilience
<i>17.2 : Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement, et d'en consacrer entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés</i>	La coopération au développement a également subi les effets de la crise économique mondiale due à la pandémie	Rappeler aux pays leur engagement mais surtout redéfinir les priorités concernant la destination de l'aide au développement suite à la pandémie
<i>17.3 : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement</i>	Insuffisance et rareté des ressources financières	Diversifier le partenariat en mettant l'accent sur la coopération SUD/ SUD
	Le poids de la dette Utilisation très souvent inefficace de la dette	Demander l'annulation de la dette  Veiller au respect des normes communautaires sur l'endettement

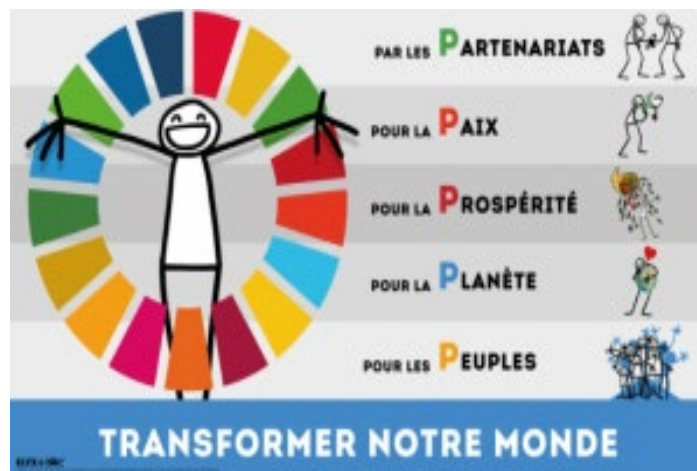


<p><b><i>17.4 : Aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés</i></b></p>		<p>Veiller au respect des normes communautaires dans l'exécution des politiques d'endettements</p> <p>Obliger les pays en développement à orienter la dette vers les investissements productifs</p>
<p><b><i>17.6 : Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau de l'Organisation des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies</i></b></p>	<p>Effets néfastes de la migration</p> <p>Manque de solidarité dans l'utilisation de la propriété intellectuelle</p> <p>Le transfert de compétence très souvent effectif dans les projets et programmes</p>	<p>Soutenir la recherche et l'innovation par le renforcement des ressources allouées</p> <p>Vulgariser les accords de coopération</p> <p>Intégrer les accords dans les textes et de les appliquer</p>
<p><b><i>17.7 : Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord</i></b></p>	<p>Les entreprises sous-traitantes dans le secteur de la communication ne respectent pas les droits fondamentaux des travailleurs dans le secteur de la communication</p> <p>Le gouvernement du Sénégal n'a pas fait de commentaire de cette cible dans la revue volontaire de 2018 et de 2022</p>	<p>Veiller aux respects des accords-cadres mondiaux</p> <p>Faire l'évaluation de cette cible, lors de la prochaine revue</p> <p>Dans le cadre des négociations,</p> <p>Veiller aux Respect des intérêts des différentes parties et s'assurer de l'application du code de l'environnement</p>
<p><b><i>17.9 : Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire</i></b></p>	<p>La coopération Sud-Sud un avantage pour les pays d'Afrique</p>	<p>Renforcer la coopération Sud-Sud</p>

<p><b>17.10 : Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement</b></p> <p><b>17.11 : Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020</b></p> <p><b>17.12 : Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés</b></p>	<p>Le tissu industriel est faible</p> <p>La baisse de la douane due : A l'arrêt des activités des cheminots Effets de la COVID19</p>	<p>Développer les industries de transformation</p> <p>Accélérer la relance des activités du chemin de fer</p>
<p><b>17.17 : Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière</b></p>	<p>Les cadres existent mais les acteurs n'ont pas de moyens d'action</p>	<p>Renforcer le partenariat multipartite en dotant aux acteurs les moyens d'intervention</p> <p>Encourager les acteurs à faire des propositions</p>
<p><b>17.18 : D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et</b></p>	<p>L'insuffisance de la mobilisation des ressources pour financer la stratégie nationale</p> <p>Le respect périodique du calendrier de recensement</p> <p>Disponibilité des données récentes et officielles</p>	<p>Développer le partenariat pour résorber le gap du financement de la stratégie nationale de la statistique</p> <p>Renforcer les moyens matériels et financiers des services régionaux de la statistique</p>

*selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays*  
**17.19 : D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement**

**Encadré :** *La coopération au développement reste un défi pour les pays en développement. Les travailleurs et travailleuses dans un contexte post pandémie plaident pour une réorientation du partenariat. L'aide au développement devrait permettre la relance des secteurs fortement touchés par la pandémie. Les travailleurs et travailleuses plaident pour que le travail décent soit une priorité lors des signatures des accords de partenariat.*



Le réseau syndical, en plus des ODD précités, a jugé pertinent de contribuer et d'apporter ses recommandations sur les ODD 8 et 13 qui sont des priorités pour le monde du travail et les syndicats.

## **ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous**

**Contexte :** La Covid a beaucoup perturbé le monde du travail au Sénégal en entraînant des pertes d'emploi, elle a également mis à nu les failles au niveau de notre système de protection sociale. Le gouvernement du Sénégal a adopté un Programme de résilience économique et sociale (PRES) pour atténuer les effets de la pandémie, dont le fonds « FORCE Covid-19 ». D'autres mesures comme : un encouragement du télétravail, un programme d'urgence pour l'emploi des jeunes et un soutien aux agriculteurs ont été prises. La protection sociale a aussi pris la forme d'une aide alimentaire et d'une aide au paiement des factures d'eau, de gaz et d'électricité.

CIBLES	CONSTAT	RECOMMANDATIONS
<b>8.1 - Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du PIB d'au moins 7% dans les pays les moins avancés</b>	Recul du taux de croissance à cause de la pandémie liée au covid-19. Fermeture d'entreprises, pertes d'emploi, baisse des revenus...	Accélérer la relance économique
<b>8.2 - Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et forte intensité de main-d'œuvre</b>	Faible niveau d'industrialisation	Promouvoir l'industrialisation, notamment dans le secteur de la transformation Mécaniser davantage l'agriculture  Favoriser l'innovation
<b>8.3 - Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorise des activités productives, la création d'emploi décent, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, et stimule la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises, et facilite leur intégration dans le secteur formel, y compris l'accès aux services financiers</b>	Le secteur informel toujours dominant : des emplois précaires, absence de protection sociale, faible capacité de production.	Accélérer la transition vers l'économie formelle, en utilisant comme leviers le dialogue social, la communication, et prendre des mesures incitatives dans l'accompagnement et le financement.

<p><b>8.4 - Améliorer progressivement jusqu'en 2030 l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production, et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement comme prévu dans le cadre national de programmation relatif à la consommation et la production durable, les pays développés montrant l'exemple en la matière</b></p>	<p>Menace d'extinction de certaines espèces, déséquilibre de la biodiversité, exploitation abusive de certaines ressources, avancée de la mer, montée de la langue salée, érosions côtières</p>	<p>Prendre en compte le changement climatique dans l'élaboration et la mise en œuvre de toutes les politiques et programmes, notamment pour rationaliser l'exploitation des ressources, préserver les terres cultivables, arrêter l'érosion côtière, etc. Le contrôle et la réglementation des ressources minières et pétrolières doivent être une priorité.</p>
<p><b>8.5 - D'ici 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les jeunes, y compris les jeunes et les personnes handicapées un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale</b></p>	<p>Des inégalités dans l'accès à l'emploi/ Discriminations persistantes dans l'accès à l'emploi par les personnes handicapées. Activités informelles toujours élevée chez les femmes et les jeunes.</p>	<p>Prendre des mesures fortes pour promouvoir l'emploi des jeunes, des femmes et des personnes handicapées, en mettant l'accent sur l'entrepreneuriat, l'innovation et la créativité pour l'accès à un travail décent</p>
<p><b>8.6 – D'ici 2020, réduire considérablement la proportion des jeunes non scolarisés, sans emploi ni formation</b></p>	<p>Une proportion importante de jeunes n'ont pas accès à la formation et à l'emploi, malgré les progrès réalisés.</p>	<p>Intensifier la création de centres et d'écoles de formation techniques et professionnelles orientées vers les métiers adaptées aux besoins du marché du travail</p>
<p><b>8.7 – Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et d'ici à 2025 mettre fin au travail des enfants sur toutes ses formes</b></p>	<p>La mendicité des enfants reste encore très préoccupante surtout en milieu urbain. La traite des enfants demeure encore une réalité, malgré les efforts des pouvoirs publics</p>	<p>Lutter efficacement contre la mendicité et l'exploitation des enfants. Lutter contre la migration irrégulière des enfants et veiller au respect de leurs droits.</p>

<p><b>8.8 – Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes et ceux qui ont un emploi précaire</b></p>	<p>Faiblesse de la culture de protection dans plusieurs entreprises, non fonctionnement des comités d'hygiène, de santé et de sécurité. Faible protection des travailleurs migrants. L'environnement de travail n'est pas suffisamment sécurisé chez les femmes du secteur informel</p>	<p>Promouvoir la culture de protection Installer les comités de santé, d'hygiène et de sécurité et veiller à leur fonctionnement régulier</p> <p>Protéger davantage les travailleurs migrants</p> <p>Dans le secteur informel, améliorer les conditions de travail des femmes, notamment dans le domaine de la transformation</p>
---	---	---

**Encadre :** *La pandémie a occasionné de nombreuses pertes d'emploi. Principalement dans des secteurs comme le tourisme. L'économie informelle a également été fortement touchée par la pandémie. A tout ceci s'ajoute l'apparition de nouvelles méthodes de travail (le télétravail), mais aussi de nouveaux métiers (les livreurs). L'encadrement de toutes ces nouveautés ainsi que la résilience dans le monde du travail reste une sur priorité. Les syndicats plaident pour un nouveau contrat social autour de l'ODD 8.*



## **ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures de lutte contre les changements climatiques**

**Contexte :** Le changement climatique préoccupe le monde entier et a des répercussions néfastes sur le monde du travail. Au niveau international comme national, le contexte est marqué par les conférences internationales sur le climat avec l'adoption d'un ensemble d'instruments juridiques pour lutter contre le dérèglement climatique.

Sur le plan international, le cadre politique et juridique est marqué par le protocole de Montréal adopté sur les substances appauvrissant la couche d'ozone, 1987 ; ainsi que la CCNUCC en 1992, et l'Accord de Paris sur le climat en 2015.

Sur le plan national, le cadre politique et juridique est basé sur le Plan Sénégal Émergent (PSE), la Contribution déterminée au niveau national, l'article 25 de la Constitution, le Code de l'environnement, le Code forestier, le Code minier, le Code de la construction, le Code pétrolier et la loi sur le contenu local. Sur les domaines social et économique, la position géographique du Sénégal présente plusieurs caractéristiques telles que la longue façade maritime ; la bande sahélienne, la haute intensité de main d'œuvre de son secteur primaire (agriculture, élevage, pêche), un flux migratoire en hausse du fait de la vulnérabilité de ces secteurs, une croissance démographique et une urbanisation rapide. De même, le pays a un sous-sol riche avec des ressources minérales (or, fer cuivre, phosphate, calcaires, zircon, sel, etc.) auxquelles s'ajoute la découverte récente de ressources pétrolières et gazières.

CIBLES	CONSTATS	RECOMMANDATIONS
<p><i>13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.</i></p>	<p>Le Sénégal est fortement menacé par des aléas climatiques comme la Sécheresse, la désertification, l'avancée de la mer, une baisse de la ressource en eau Le pays est aussi appelé à faire désormais face à des catastrophes naturelles dont les inondations, les vagues de chaleur.</p>	<p>Renforcer les mesures de résilience des communautés et zones vulnérables (digues de protection, système de drainage des eaux pluviales ; système de régénération des sols); Améliorer les normes de sécurité, élargir la protection sociale aux travailleurs vulnérables et les inciter à se doter d'assurances tous risques</p>
<p><i>13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.</i></p>	<p>Le Sénégal met en œuvre des politiques et stratégies nationales visant à réduire les GES surtout dans le domaine de l'Énergie (érection de parcs éoliens, installations de centrales solaires, etc.), du Transport (BRT, TER) des BTP (nouvelles dispositions sur le code de la construction)</p>	<p>Accompagner les travailleurs dans la requalification vers ces nouveaux secteurs ; Accompagner les travailleurs dans les entreprises en difficulté et les travailleurs du secteur informel ; Instaurer des pratiques agro écologiques et durables notamment dans le secteur de la pêche.</p>

	<p>Eventualités de coûts sociaux de ces mesures sur les travailleurs ;</p>	<p>Adopter des plans nationaux de TJ pour réorienter adéquatement les travailleurs des industries à forte émissions de CO2 ;          Inciter les entreprises à adopter des modèles de production écoresponsables          Appliquer effectivement la norme ISO 26000 relative à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) ;          Former les travailleurs aux normes de construction durable ;</p>
<p><i>13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.</i></p>	<p>Début de prise de conscience des enjeux environnementaux et climatiques et exigence accrue de la société civile dans la gouvernance des secteurs extractifs          Adhésion du pays à l'initiative ITIE          Dispositif d'alerte précoce mis en place par l'ANACIM à l'intention des pêcheurs et des agriculteurs</p>	<p>Institutionnaliser la redevabilité de l'Etat, des entreprises et des collectivités publiques (améliorer l'article 107 du code l'environnement).</p> <p>Plaider pour une intégration des organisations de travailleurs dans le comité national ITIE (groupe multipartite) et inviter le HCDS à s'intéresser aux enjeux du secteur et à la transparence des ressources qu'il génère</p> <p>Initier des études et recherches syndicales dans les industries extractives (minières, pétrolières et gazières) et s'intéresser aux rapports de l'ITIE          Sensibiliser les pêcheurs et les agriculteurs au respect des alertes et prévisions véhiculées par l'ANACIM</p>



<p><i>13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires</i></p>	<p>Sénégal, état partie signataire de la CCNUCC et pays hors annexe 1 ; Mise en place d'une Autorité Nationale Désignée logée à la DEEC ;</p>	<p>Se servir de ces fonds pour financer la transition vers des industries sobres en carbone, respectueuses des droits humains (particulièrement des travailleurs), et soucieuses de l'intégrité environnementale ;</p> <p>Accompagner les représentants des travailleurs et des communautés vulnérables dans la conception et la soumission des projets éligibles au FVC</p>
<p><i>13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.</i></p>	<p>Le Sénégal fait partie du groupe des PMA et connaît des zones côtières et insulaires extrêmement exposées aux risques d'érosion</p>	<p>Intégrer les risques climatiques et environnementaux dans la planification des organisations syndicales ;</p> <p>Inciter les structures de femmes et de jeunes à s'intéresser davantage aux changements climatiques et à ses conséquences</p>

**Encadré :** *Impliquer les organisations de travailleurs et travailleuses dans la mise en œuvre de ces politiques : À l'instar des autres pays signataires de l'accord de Paris de 2015, le Sénégal a soumis sa contribution déterminée au niveau national (CDN). Des secteurs précis ont été identifiés pour parvenir aux réductions envisagées (procédés industriels, énergie, transport, agriculture, foresterie, etc.). Il est souhaitable que les représentants de ces travailleurs et travailleuses soient impliqués dans les discussions concernant ces politiques d'atténuation mais surtout qu'ils soient pleinement impliqués dans leur mise en œuvre.*



## RECOMMANDATIONS GENERALES

Aux gouvernements :

- Garantir la mise en œuvre des droits des travailleurs, y compris la liberté d'association et le droit à la négociation collective, à des salaires décents et à une protection sociale ;
- S'engager à soutenir le dialogue social comme méthode de mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et à mettre en œuvre des plans nationaux de transition juste, en collaboration avec les partenaires sociaux ;
- Donner aux collectivités territoriales moyens de mettre en œuvre des mesures de transition juste capables d'adapter adéquatement les politiques du marché du travail aux besoins locaux ;
- Garantir des services publics abordables et de qualité pour les transports publics, des mesures d'économie d'énergie et d'eau, la fourniture de soins de santé et de services sanitaires et une éducation de qualité ;
- Mettre en œuvre des systèmes d'imposition progressive capables de soutenir le financement des services publics ;
- Assurer la responsabilité et la transparence des entreprises dans les investissements et la « diligence raisonnable » dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, comme le prescrivent les Principes directeurs de l'ONU ayant trait aux entreprises et aux droits de l'homme et la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale ;
- Résoudre les problèmes liés au financement offshore et aux paradis fiscaux ; Incorporer des clauses relatives au droit des travailleurs et à l'environnement dans tous les appels d'offres publics et assurer la transparence et la divulgation des marchés publics.

## Conclusion

Au total, l'ambition des initiatives des ODD alignés sur le PSE entretient l'espoir d'un lendemain meilleur pour le Sénégal, grâce aux potentialités naturelles et la promesse de nouvelles ressources (pétrole, gaz et zircon), la stabilité politique et sociale, la qualité des ressources humaines de toutes sortes et la résilience des populations face aux épreuves ; malgré les difficultés successives, les changements climatiques et les crises sectorielles de toutes sortes. Dans tous ces secteurs, le monde du travail, en général, et les syndicats, en particulier, ont un rôle de premier plan à jouer en tant que secteur transversal à tous les activités, d'où l'implication dans la mise en œuvre des ODD voire l'élaboration des politiques publiques./



## **ANNEXES**



## ANNEXE 1

### Liste des participants aux groupes de travail sur les ODD

(Par ordre alphabétique)

-----

Numéro	NOM	Prénom	Organisation	
1	BA	Oumar	CSA	
2	BADJI	Ousseynou	UDTS	
3	CAMARA	Abdoul Aziz	CARES	
4	COLY	Anne Cécile	UNSAS	
5	DIA	Mouhamadou Lamine	CNTS	
6	DIAGNE	Mbissine Seck	CSA	
7	DIAWARA	Fassory	COLUPAS	
8	DIOP	Nogaye	CNTS	
9	DRAME	Mamadou	USDS	
10	FALL	Cheikh	UNSAS	
11	FALL	Ibrahima	CSA	
12	FALL	Ibrahima	CASC	
13	FAYE	Kenbougoul	CNTS/FC	
14	GUEYE	Cheikh Sadibou	CNTS /FC	
15	GUEYE	Maty	CSA	
16	KAMARA	Mademba	CNTS/ FC	
17	MANE	Ibrahima	UNSAS	
18	NDOYE	FAMBAYE	UNSAS	
19	NDIR	Cherif	UDTS	
20	SAMBA	Yayou Khady	RENAFESS/CSI	
21	SALL	NOGAYE	CSA	
22	SOW	El Hadj Malick	UDTS	

23	SY	Abdoul Aziz	UDTS	
24	SYLLA	Babacar	CNTS	

**Consultant : Professeur Omar GUEYE Chercheur à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar**

## ANNEXE 2

### MESSAGES CLES DES ORGANISATIONS SYNDICALES A LA RNV SENEGAL 2022

La communauté internationale a adopté en 2015, 17 objectifs en vue d'éradiquer la pauvreté, protéger la planète et assurer une prospérité pour tous, dans le cadre de l'agenda pour le développement durable. Pour que ces objectifs soient effectivement atteints, toutes les parties prenantes (Gouvernement, Secteur privé, Syndicats, OSC et individus pris isolément) doivent jouer leur partition et s'impliquer dans la mise en œuvre et le suivi du programme.

Le Sénégal pour la deuxième fois est volontaire à l'exercice de revue nationale des ODD. A cet'effet les syndicats du Sénégal regroupés autour d'un pôle, ont voulu apporter leur contribution à travers quelques messages clés portant sur les ODD revus (4,5, 14, 15 et 17) mais aussi sur les ODD 8 et 13 qui sont prioritaires pour les travailleurs.

#### **ODD 4. Education de qualité**

- Les investissements dans l'éducation et la formation professionnelle et technique tout au long de la vie seront essentiels pour permettre aux personnes d'acquérir des compétences et de se recycler tout au long de leur vie. Des systèmes d'apprentissage efficaces et adaptés au marché du travail qui assurent la transition vers des emplois décent et respectueux du climat sont nécessaires.
- Donner aux femmes un accès égal à l'éducation et à la formation professionnelle, et permettre aux jeunes de bénéficier d'une aide pour passer de l'éducation à un emploi décent.
- Ne laisser personne pour compte dans le droit à l'apprentissage, y compris les personnes handicapées, les migrants, les peuples autochtones et les autres travailleurs en situation de vulnérabilité.
- Assurer une stabilité dans le secteur de l'éducation à travers des mécanismes de dialogue social pour une éducation de qualité, renforcer le budget de l'éducation pour relever les nombreux défis.

#### **ODD 5 : Égalité de sexe**

##### **Violences et exploitations dans le monde du travail :**

- Éliminer toutes les formes de violences et de harcèlement faites aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle.
- Plaider pour la ratification imminente de la C190 et la R206 de l'OIT pour freiner l'ampleur des cas surtout dans ce contexte de pandémie.
- Lutter pour un travail décent pour les femmes et les jeunes filles.

##### **Investir dans la santé :**

- Faciliter l'accès inclusif et à moindre coût aux soins de la mère, de l'enfant, aux personnes âgées et la mise en place des crèches dans les lieux de travail (C183 OIT).
- Doubler les investissements dans le secteur des soins pour créer de nouveaux emplois d'ici 2030.
- Renforcer les capacités du personnel de santé surtout les femmes pour promouvoir l'autonomisation.

##### **Lutte contre les discriminations :**

- Favoriser l'égalité en intégrant la dimension genre dans tous les programmes et projets et lutter pour la ratification et l'application effectives des conventions spécifiques aux femmes.

- Promouvoir le leadership féminin avec la participation entière et effective des femmes en toute égalité aux instances de décisions dans la vie politique, économique et publique.
- Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne.
- Adopter des politiques spécifiques pour promouvoir le partage des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes, y compris les prestations de congé pour les deux parents et les investissements dans les services de soins publics.

**ODD 14 :** Les accords de pêche doivent garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés. Il est nécessaire pour les travailleurs du secteur de la pêche d'avoir des mesures de protection sociale pour un travail décent (formel comme informel).

**ODD 15 :** le monde rural a particulièrement besoin d'un écosystème favorable pour développer ses activités surtout dans le domaine de l'agriculture (préservation des sols). Les économies rurales recèlent un potentiel considérable pour créer un travail décent et contribuer à un relèvement et à un développement durable centré sur l'humain

### **ODD 17 Partenariat : Dialogue social et multipartisme**

- Renforcer le rôle du dialogue social en tant que moyen clé de mise en œuvre du programme 2030 et dans les stratégies visant à renforcer la reprise et la résilience après la crise du Covid-19: pour être durables, les mesures de réponse aux crises doivent s'appuyer sur l'engagement des partenaires sociaux. Le dialogue social et les relations professionnelles contribuent à rétablir la confiance dans les institutions et à élaborer des politiques équitables et durables.
- Nous avons besoin d'un nouveau modèle de gouvernance mondiale pour remédier au déséquilibre actuel des pouvoirs et à la répartition inégale des richesses au niveau international: un système multilatéral véritablement inclusif où les partenaires sociaux sont à bord et ont leur mot à dire.
- Encourager la coopération régionale et sous régionale par la libre circulation des biens et des personnes avec des mesures administratives favorables aux activités de commerce.

### **ODD 8 : travail décent et croissance économique**

- **Travail décent :** la Covid a beaucoup perturbé le monde du travail au Sénégal en entraînant des pertes d'emploi ; les syndicats invitent l'Etat à mettre en place des politiques en faveur de l'emploi, de l'entrepreneuriat, de la créativité et de l'innovation surtout des jeunes et des femmes, des emplois décents.
- **Protection sociale :** la pandémie a également mis à nu les failles au niveau de notre système de protection sociale. Les syndicats demandent une protection sociale pour toutes et tous.
- **Santé sécurité au travail :** les syndicats invitent à des réformes du système de santé sécurité au travail en l'étendant à tous les travailleurs surtout les travailleurs (euses) migrants et les travailleurs (euses) de l'économie informelle
- **Scolarisation et formation professionnelle :** parvenir à avoir des politiques d'éducation adaptées aux besoins du milieu du travail. Orienter les jeunes vers des formations professionnelles et techniques innovantes et adaptées au marché du travail. Encourager l'orientation des jeunes filles vers des filières scientifiques et techniques.



### **ODD 13 : changement climatique :**

- Prendre d'urgence des mesures contre les changements climatiques. Au Sénégal spécifiquement, des pans entiers de l'activité économique se retrouve menacés (agriculture, pêche, tourisme, etc.). Des politiques ambitieuses doivent être mises en œuvre dans ces secteurs pour tenter de sauver ce qui peut encore l'être.
- Impliquer les organisations de travailleurs dans la mise en œuvre de ces politiques : A l'instar des autres pays signataires de l'accord de Paris de 2015, le Sénégal a soumis sa contribution déterminée au niveau national (CDN). Des secteurs précis ont été identifiés pour parvenir aux réductions envisagées (procédés industriels, énergie, transport, agriculture, foresterie, etc.). Il est souhaitable que les représentants de ces travailleurs soient impliqués dans les discussions concernant ces politiques d'atténuation mais surtout qu'ils soient pleinement impliqués dans leur mise en œuvre.
- Investir dans les d'emplois verts et décents : Les syndicats sont dorénavant convaincus que l'action climatique n'est pas en soi un projet de suppression d'emplois. Bien au contraire, elle peut en créer durablement.
- Promouvoir la Transition Juste par le biais du dialogue social. Pour éviter toute crise sociale qui retarderait l'agenda 2030 et faire des ODD une réalité, il est indispensable que cette transition soit basée sur des principes de justice sociale, de solidarité et de dialogue social.



## **ANNEXE 3**

### **LIENS UTILES**

[Liste des 17 ODD et 169 cibles - web.pdf](#)

[Confédération syndicale internationale - Renforcer le pouvoir des travailleurs \(ituc-csi.org\)](#)

<https://www.ituc-csi.org/development-cooperation>

TWITER: @TUDCN\_RSCD

FACEBOOK: TUDCN.RSCD

<https://www.ituc-africa.org/-/ATUDN>

<https://timefor8.org/fr/>



# Table de Matière

SOMMAIRE .....	2
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	3
AVANT PROPOS .....	5
INTRODUCTION .....	6
1. Le Programme à l’horizon 2030 .....	6
2. Le Forum politique de Haut niveau (FPHN).....	7
3. Pourquoi une implication des organisations syndicales de travailleurs dans l’élaboration du RNV ? .....	7
4. Le réseau syndical national du Sénégal sur les ODD (RSND).....	8
5. L’atelier de formation et d’élaboration du rapport syndical.....	9
6. La méthodologie.....	9
CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DES SYNDICATS SUR LES ODD RNV 2022 .....	10
ODD4 : Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des possibilités d’apprentissage tout au long de la vie pour tous. ».....	11
ODD 5 : Réaliser l’égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles .....	14
ODD 14 : Vie Aquatique.....	17
ODD 15 : Vie Terrestre .....	22
ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable.....	24
ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.....	28
ODD 13 : Prendre d’urgence des mesures de lutte contre les changements climatiques.....	31
RECOMMANDATIONS GENERALES.....	35
CONCLUSION .....	35
ANNEXES.....	36
TABLE DE MATIERE.....	43

